

## **ZAC des « Hauts de Joinville » : ça bouge !**

**Depuis la terrasse du groupe Hippolyte Pinson, on peut voir une bonne partie de la ZAC des « Hauts de Joinville » ...**

A l'arrière-plan, on voit les grues qui s'activent sur le chantier de la première tranche, l'îlot B.

Au premier plan, les grands arbres qui s'élèvent dans un parc privé qui pourrait faire un beau jardin public, mais qui est condamné à être recouvert par le béton de l'îlot C, dans une phase ultérieure...

**LA ZAC des « Hauts de Joinville » a été créée en 2006 par l'ancienne Municipalité**, dirigée par Pierre AUBRY, qui avait ce projet dans ses cartons dès la fin du siècle dernier.

Lorsqu'une nouvelle équipe, dirigée par Olivier DOSNE, a conquis la Mairie, en mars 2008, c'était en promettant d'améliorer significativement le projet.

**Or la nouvelle Municipalité n'a fait évoluer qu'à la marge l'ancien projet.**

Les écologistes l'avaient déjà dit lors de l'Enquête Publique, fin 2009.

Ce sont d'ailleurs les mêmes personnes qui pilotent toujours la politique d'urbanisme à Joinville, sous la responsabilité du même maire-adjoint, Jean-Jacques GRESSIER...

La nouvelle équipe (pas si nouvelle que ça) a d'abord fait le choix, déterminant, de ne pas remettre en cause la convention inique que Pierre AUBRY avait signée avec l'aménageur EIFFAGE en décembre 2007, juste avant son départ.

Rappelons qu'aucun élu membre de l'actuelle opposition de droite ne s'y était alors opposé...

Citons, par honnêteté intellectuelle, les amendements positifs qui ont été ensuite apportés :

- préservation de la Place du 8 Mai 1945 ;
- création d'un quota (très insuffisant) de 10% de logements sociaux, et d'une résidence pour étudiants (à la place du « Café de Paris ») ;
- abandon d'un programme d'équipements publics irréaliste, nécessairement payé par le contribuable (incluant une salle de spectacles pharaonique et une passerelle sur la Marne !).

Mais la densité élevée restait la même, la rue de Paris devenant un « canyon urbain ».

Les espaces verts, ces climatiseurs naturels si efficaces lors des canicules (qui surviendront de plus en plus souvent), restaient notoirement insuffisants.

La reconstruction du vieux gymnase, associé à des salles de danse, à côté de la Mairie, sur un terrain un peu étriqué, là où s'élevait autrefois la gendarmerie, semblait un pari risqué.

**Aujourd'hui, l'équilibre du nouveau projet est remis en question.**

Déjà, le maire-adjoint à l'Urbanisme multipliait les messages sous-entendant que le parking souterrain sous la Place du 8 Mai 1945, promis lors de l'Enquête Publique, ne serait pas réalisé...

Et lors du Conseil Municipal du 7 février dernier, la majorité a enfin reconnu que la construction du nouveau gymnase à l'emplacement prévu s'avérait impossible au prix convenu.

Un procès a été engagé contre le Cabinet Seraji, pourtant réputé, qui avait remporté l'appel d'offres. Cet accident de parcours, conjugué aux difficultés actuelles du crédit, conduit la Municipalité à préférer finalement réhabiliter le vieux gymnase Pierre François.

Les salles de danse promises seraient quant à elles construites sur l'avenue Gallieni, à la place de l'ancien centre d'hébergement d'urgence fermé en 2008 (dont nous regrettons toujours qu'il n'ait pas été reconstruit).

**La Déclaration d'Utilité Publique signée par le Préfet en juillet 2010 n'est plus applicable.**

Car le dossier qui lui a servi de base n'est plus respecté...

On entretient le flou sur la réalisation effective du parking souterrain, qui faisait partie de ce dossier.

Le modeste espace vert prévu (3000 m<sup>2</sup>) devait être réalisé à l'emplacement du vieux gymnase, après qu'il soit rasé : c'est fichu !

Et en prime, deux ans sans gymnase sont à prévoir pendant les travaux...

**Nous ne nous réjouissons pas (contrairement à d'autres) des difficultés actuelles.**

Car c'est d'abord l'ensemble de notre communauté joinvillaise qui en souffrira.

Ce dossier doit absolument être remis à plat, en laissant de côté toute démagogie politicienne.

Il est trop tard pour revenir sur l'ilot B, en construction, mais tout le reste devrait être rediscuté.

Ainsi la nouvelle Enquête Publique nécessaire au nouveau, nouveau projet, pourra être bénéfique.